

## NOMENCLATURE : 2.1

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

-----  
Z.A.C. Centralité – Secteur Bollaert-Delelis  
Implantation d'un cinéma  
-----

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON

La mutation du secteur Bollaert-Delelis, au cœur de la Z.A.C. Centralité, est en cours.

Les travaux du Centre Aquatique démarrés en juin 2021 respectent le calendrier, ce qui devrait permettre une ouverture au public, sauf aléas, dans le courant du second trimestre 2023.

Le nouveau Mc Donald's a ouvert début Mai 2022 et l'ancien a été entièrement démoli, ce qui permet à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin d'engager les travaux d'aménagement des espaces publics depuis l'avenue Delelis jusqu'au square Chochoy qui sera entièrement réaménagé et ouvert sur le centre-ville. Ce projet concerne une surface de l'ordre de 152 700 m<sup>2</sup>.

Un programme de constructions immobilières va se développer autour de divers ilots, savoir :

- Commerces-logements
- Centre de santé
- Hôtel-Restaurant-Commerce

pour lesquels les permis de construire ont été délivrés, et d'un cinéma d'Art et d'Essai, dont le porteur, aussi bien en investissement qu'en exploitation est CINEODE, société basée à Chauny (02300) qui exploite une trentaine de cinémas en France.

S'agissant de ce dernier, la finalisation de sa conception devrait être effective d'ici à quelques semaines ce qui permettrait un dépôt en Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique à la fin de cette année, avant un passage devant le Centre National du Cinéma et un dépôt du permis de construire au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Ce complexe cinématographique serait composé de 5 salles (avec des capacités allant de 93 à 235 places, soit 694 places au total) pour un coût de l'ordre de plus de 6 200 000€ hors taxes (sans le système son), avec pour objectif environ 150 000 entrées par an.

L'ambition programmatique est :

- De mixer Art et Essai avec de la programmation généraliste en complémentarité du multiplexe de Liévin (35% de séances Art & Essai)
- D'avoir une forte politique d'éducation à l'image : dispositifs scolaires, label jeune public
- D'être un lieu de mixité sociale et de proximité pour tous les publics, permettant des événements ponctuels grâce à une salle polyvalente.

Le financement est basé sur :

- Une partie de fonds privés de plus de 4,7 M€ HT
- Une participation du C.N.C. de l'ordre de 600 000€ HT
- Une participation du Conseil Régional de l'ordre de 500 000€ HT
- Une participation de la Ville estimée aujourd'hui à 400 000 €, dont le versement interviendrait en 2024, pour un équipement opérationnel à l'été 2025.

Il vous est demandé aujourd'hui d'approuver le principe du versement de la somme de 400 000 € au profit du porteur du projet de cinéma, notre assemblée étant appelée à délibérer ultérieurement sur les modalités pratiques de versement (bénéficiaire réel du versement, conditions, engagements).

**La Commission des finances a émis un avis favorable.**

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

  
Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,

  
Virginie GLEMBA

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 21 OCTOBRE 2022**

=====

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022 – 18H00**

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 octobre 2022.

**Etaient présents** : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, NION et VAIRON, M. REAL, Mmes MASSET et BRASSART, M. HOJNATZKI, Mmes LOURDELLE, GLEMBA, et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes BEDNARSKA et LEROY, MM. PACH et CLAVET, Mme VINCENT.

**Etaient excusés** : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, M. CUGIER ayant donné pouvoir à Mme LAGNIEZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, MM. DUCASTEL et BERNA n'ayant pas donné de pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.